

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL SRA N° 2026/L133 DU 20 AVRIL 2026 MODIFIANT
L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL SRA N° 2025/L335 DU 1^{er} OCTOBRE 2025
PRESCRIVANT LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE
PRÉVENTIF**

Le préfet de la région Grand Est
Préfet de la zone de défense et de sécurité Est
Préfet du Bas-Rhin

VU le code du patrimoine et notamment son livre V, titre II, relatif à la législation et à la réglementation de l'archéologie préventive ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté du 7 février 2022 portant définition des données scientifiques de l'archéologie et de leurs conditions de bonne conservation ;

VU le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin à compter du 1er décembre 2025, date de son installation ;

VU l'arrêté de la ministre de la Culture en date du 7 janvier 2025 nommant Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025/525 en date du 1er décembre 2025 de Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est, portant délégation de signature (en matière d'administration générale) à Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est ;

VU l'arrêté n° 2025/05 du 1er décembre 2025 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles (compétences générales) ;

VU le dossier de permis d'aménager déposé le 10 septembre à la mairie de Hunting pour la Communauté de Communes Bouzonvillois 3 Frontières sous le n° PA 57 341 25 00003 par la SAS FULL IMMO, représentée par M. Frédéric Laheurte – 10 rue du Moulin – 57 330 Kanfen, pour le terrain situé à HUNTING (57), lieu-dit « Pletz », cadastré sections 8 et 2 – parcelles 186pp-187pp-46pp-72-73-74-75-78-79-80-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-110-111-112-113pp-114-115pp-116pp-117pp-118pp-119-120-121-138pp-140pp et 170 ; reçu le 12 septembre 2025 ;

VU le dossier de permis d'aménager déposé le 11 mars 2026 à la Mairie de Hunting pour la Communauté de Communes Bouzonvillois 3 Frontières sous le n° PA 57 341 26 00001 la SAS FULL IMMO, représentée par M. Frédéric Laheurte – 10 rue du Moulin – 57 330 Kanfen, pour le terrain situé à HUNTING (57), lieu-dit « Pletz », cadastré sections 8 et 2 – parcelles 186pp-187pp-46pp-72-73-74-75-78-79-80-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-110-111-112-113pp-114-115pp-116pp-117pp-118pp-119-120-121-138pp-140pp et 170 ; reçu le 26 mars 2026 ;

VU l'arrêté préfectoral SRA n° 2025/L335 en date du 1^{er} octobre 2025 prescrivant la réalisation d'un diagnostic archéologique ;

CONSIDÉRANT que le projet est similaire (même aménageur et parcelles) entre les deux demandes de permis d'aménager et que la dernière demande doit être prise en compte ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le présent arrêté modifie l'arrêté SRA n° 2025/L335 en date du 1^{er} octobre 2025. Ajout du visa suivant :

« **VU** le dossier de permis d'aménager déposé le 11 mars 2026 à la Mairie de Hunting pour la Communauté de Communes Bouzonvillois 3 Frontières sous le n° PA 57 341 26 00001 la SAS FULL IMMO, représentée par M. Frédéric Laheurte – 10 rue du Moulin – 57 330 Kanfen, pour le terrain situé à HUNTING (57), lieu-dit « Pletz », cadastré sections 8 et 2 – parcelles 186pp-187pp-46pp-72-73-74-75-78-79-80-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-110-111-112-113pp-114-115pp-116pp-117pp-118pp-119-120-121-138pp-140pp et 170 ; reçu le 26 mars 2026 ; »

Article 2 : Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa réception.

Article 3 : La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la marie de Hunting, la Communauté de Communes Bouzonvillois 3 Frontières, à la SAS FULL IMMO et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Metz, le 20 avril 2026

Pour le préfet de la région Grand Est
et par délégation,
Pour la directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
Le conservateur régional de l'archéologie adjoint

Philippe KUCHLER



Signé électroniquement par Philippe
KUCHLER
Le 20/04/2026 à 12:27